



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S . G . D . S . N
Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information
CERTA

Paris, le 12 décembre 2012
N° CERTA-2012-AVI-725

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Vulnérabilité dans Adobe ColdFusion

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2012-AVI-725>

Gestion du document

Référence	CERTA-2012-AVI-725
Titre	Vulnérabilité dans Adobe ColdFusion
Date de la première version	12 décembre 2012
Date de la dernière version	–
Source(s)	Bulletin de sécurité Adobe apsb12-26 du 11 décembre 2012
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – Gestion du document

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 Risque

Contournement de la politique de sécurité.

2 Systèmes affectés

Adobe ColdFusion 10 et antérieures

3 Résumé

Une vulnérabilité a été corrigée dans *Adobe ColdFusion*. Elle concerne un contournement de la politique de sécurité du bac à sable (sandbox) dans un environnement d'hébergement partagé.

4 Solution

Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

5 Documentation

- Bulletin de sécurité Adobe apsb12-26 du 11 décembre 2012 :
<http://www.adobe.com/support/security/bulletins/apsb12-26.html>
- Référence CVE CVE-2012-5675 :
<http://cve.mitre.org/cgi-bin/cvename.cgi?name=CVE-2012-5675>

Gestion détaillée du document

12 décembre 2012 version initiale.